Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 15 (1894)
Heft: 2

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-134736

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M. Denton, gouverneur intérimaire de la Colonie de Lagos, a conclu avec les Ibadan un traité par lequel ceux-ci consentent à recevoir un résident britannique accompagné d'une garde de police, et s'engagent à concéder le terrain nécessaire à la construction d'un chemin de fer le jour où le gouverneur de Lagos leur en fera la demande.

Le capitaine Binger écrit de Grand-Bassam, le 16 septembre, qu'il a commencé l'occupation de la partie occidentale de la Côte d'Ivoire. Il a établi un poste à Sassandra, un autre à Grand-Drewin et allait en installer un à San-Pedro. En outre, il a fondé quatre écoles, organisé le service postal, créé un jardin à Dabou et des plantations à Grand-Bassam. Il a commencé la carte du littoral et espérait pouvoir envoyer en France ce document avant le 1er janvier.

Dans le discours prononcé à l'ouverture du corps législatif de la colonie de Sierra Leone, le gouverneur, Sir Francis Flemming, a annoncé qu'un projet est à l'étude pour la construction d'un chemin de fer de Freetown à Boumban, à la source de la rivière Mabole, sur la route qui mène au Niger, à 175 kilom. à vol d'oiseau du chef-lieu de la Colonie. Une reconnaissance sera aussi faite dans la vallée de la Sulima pour une voie ferrée de 130 kilom. environ.

Le gouverneur du Soudan français a transmis au sous-secrétaire d'état pour les colonies françaises la dépêche suivante du colonel Bonnier, de l'artillerie de marine : Ayant appris la position critique dans laquelle se trouvait à Kabara la flottille du Niger, je me suis dirigé vers Tombouctou où je suis arrivé le 10 janvier. Malheureusement, mes craintes n'étaient que trop fondées. En effet, le 28 décembre, un détachement de la flottille presque exclusivement composé de natifs, avait été attaqué et anéanti par les Touareg dans la plaine de Kabara. Il n'y a pas à craindre de complications ultérieures.

Une nouvelle factorerie anglaise, complètement indépendante de celle établie au cap Juby, sera prochainement installée au nord du cap Bojador, sur un terrain qui a été payé 4,000 francs. Cette station, d'un accès facile, où arrivent les caravanes venant de Tendouf, et où les navires trouveront un abri et de l'eau en abondance, est appelée à une plus grande prospérité que sa voisine du cap Juby qui, aujourd'hui, a renoncé à toute transaction avec les Maures et est devenue une station météorologique.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Nos lecteurs savent que par le traité de 1891, l'Allemagne a abandonné son protectorat sur le sultanat de **Vitou** qui passa sous l'administration de l'Imperial British East African Company. Un arrangement conclu en mars 1891 entre les chefs et notables de Vitou et les représentants de la Compagnie stipulait que l'émancipation des esclaves, admise en principe, serait réalisée par étapes graduelles de façon à être complète le 24 mai 1896. La Compagnie ayant dû plus tard renoncer à sa juridiction sur ce

district, celui-ci fut placé sous le protectorat britannique. Or, il paraît que le sultan de Zanzibar, à qui est remise la gestion de la partie de la côte placée sous l'influence anglaise, fait régir le sultanat de Vitou d'après la loi musulmane. Grâce à ce fait, les clauses particulières à l'abolition de l'esclavage ont été tacitement écartées, ce qui a engagé l'Anti-Slavery Society à réclamer auprès du gouvernement anglais qui abrite ainsi la traite sous le pavillon britannique. A ce sujet, le Foreign Office a fait répondre à la Société que par l'arrangement du mois de mars susmentionné les chefs et notables de Vitou visaient bien l'abolition de l'esclavage pour le 24 mai 1896, mais qu'une proclamation d'abolition immédiate, dans l'état actuel des choses, serait restée lettre morte, ou qu'elle aurait dû être accompagnée d'opérations militaires dont le résultat aurait été douteux vu les ressources limitées de la Compagnie. Celle-ci s'est retirée de Vitou. Le gouvernement anglais a compris avant cette retraite que les chefs et les natifs au lieu d'obéir aux principes d'humanité auxquels ils avaient donné leur adhésion, braveraient ouvertement l'administration. Leur résistance a été brisée, et il y a lieu d'espérer qu'un meilleur ordre de choses va commencer. Mais dans le contrôle des abus, le représentant de S. M. doit savoir jusqu'où il peut aller avec la perspective raisonnable d'être obéi. Une consultation avec les hommes les mieux qualifiés pour l'instruire à ce sujet, l'a amené à dresser un plan d'administration temporaire de ce district, plan approuvé par le gouvernement. L'arrangement de 1891 a été modifié, mais cette modification ne répudie pas le principe proclamé précédemment, seulement quant à l'exécution il a été tenu compte des conditions d'un pays qui n'est pas suffisamment civilisé pour accepter une révolution soudaine de son système social. Si la tentative réussit, le progrès réalisé permettra de prendre des mesures plus efficaces. Nous doutons fort que cette réponse ait satisfait les membres de l'Anti-Slavery Society, et nous ne sommes pas surpris qu'ils reviennent à la charge auprès du gouvernement, tenu par les engagements qu'il a pris à Bruxelles, de faire disparaître la traite dans tous les territoires placés sous son protectorat. Malheureusement, aux dernières nouvelles, lord Roseberry avait refusé de recevoir les délégués de l'Anti-Slavery Society chargés de lui présenter leurs griefs.

Le *Deutsche Kolonialblatt* a publié le rapport présenté le 30 septembre dernier par le lieutenant Sigl, chef de la station de Tabora, sur l'expédition entreprise par lui, après sa victoire sur les esclavagistes de cette ville, en vue de rétablir la sécurité sur les routes qui conduisent au Tanganyika. Nous extrayons de ce rapport la description qu'il fait de la ville d'**Ou-**

djidji, qui, comme le savent nos lecteurs, était le centre de la traite dans la région du lac.

« Quelque agréable que soit la première impression produite par l'aspect d'Oudjidji, ce premier sentiment se transforme bientôt en dépit et en dégoût dès qu'on examine les choses de plus près, car cette saleté, ce vent chaud, empesté et qui soulève des tourbillons de poussière, cette eau mauvaise et malsaine, ces milliers de squelettes humains, avec leurs crânes dénudés et blancs, qu'on aperçoit jusque dans les environs des maisons, cette multitude de cadavres à moitié décomposés, tout cela défie toute description. C'est là qu'on voit, sous leur vrai jour, et les défauts du régime arabe, et la stupidité des nègres. D'après ce que les Arabes m'ont dit, sur 100 esclaves qui sont amenés du Manyema, 80 au moins meurent à Oudjidji de la fièvre, de la dyssenterie ou de la petite vérole. A ces horreurs, qui provoquent le dégoût, vient encore s'ajouter le fléau des puces pénétrantes, qui ne trouvent nulle part de meilleures conditions de développement que dans cette « fosse à fumier » d'Oudjidji. »

D'Oudjidji, l'expédition du lieutenant Sigl se rendit par eau à Karema, où elle rencontra les missionnaires catholiques et le capitaine Jacques, au service de l'État du Congo.

Il semble que pendant le séjour du lieutenant Sigl à Oudjidji, il ait déjà pu pressentir le rôle que s'apprêtait à jouer **Roumaliza,** le principal des chefs esclavagistes de cette région. Il ne s'agissait de rien moins, paraît-il, de la part de ce dernier, que de rassembler toutes ses forces pour les porter contre les commandants belges qui venaient d'enlever aux esclavagistes les postes de Nyangoué, Kassongo, Kiroungou, Kibongoué. D'après les dépêches arrivées à Bruxelles, il aurait livré, le 20 octobre, à **Kassongo,** une bataille dans laquelle aurait été tué le commandant Ponthier, tandis que le baron Dhanis aurait été blessé si grièvement que le bruit de sa mort ne paraît pas sans fondement. L'*Indépendance belge* annonce, avec certaines réserves, il est vrai, que d'après les récits répandus dans les cercles les mieux informés, les détails de la bataille de Kassongo seraient encore plus douloureux que ne le faisaient pressentir la première dépêche reçue et les renseignements ultérieurs. On affirme, dit-elle, que les commandants Ponthier et Dhanis venaient d'opérer leur jonction à Riba-Riba, lorsqu'ils apprirent que Roumaliza marchait sur Kassongo. Ils se portèrent immédiatement à la rencontre du chef arabe, préférant prendre l'offensive plutôt que d'essuyer son attaque. Une partie des forces de l'État libre ouvraient la marche; derrière venaient N'Gongo-Luteté et ses troupes auxiliaires et un second

corps de troupes de l'État libre formait l'arrière-garde. Au moment où les expéditions Dhanis-Ponthier prenaient contact avec Roumaliza, l'avant-garde des expéditions belges recevait des coups de feu partis du corps qui les suivait, c'est-à-dire des rangs des troupes de N'Gongo Luteté, lequel trahissait ainsi ouvertement ses alliés. Outre le commandant Ponthier, le capitaine baron Dhanis aurait été tué, soit par les balles des tirailleurs de Roumaliza, soit par celles des traîtres. C'est au même moment que N'Gongo Luteté aurait été non pas exécuté, mais tué d'un coup de fusil par les troupes d'arrière-garde qui venaient de le surprendre en flagrant délit de trahison.

Plusieurs des officiers qui ont déjà joué un rôle brillant au Congo sont allés mettre leur épée à la disposition de l'État libre qui, jusqu'à présent, ne paraît pas estimer que la situation comporte des mesures exceptionnelles. Le personnel d'officiers blancs qui stationnent actuellement à l'Équateur, à Nouvelle-Anvers, aux Stanley-Falls, etc., paraît plus que suffisant pour faire face à tout. Le commandant Chaltin n'a pas encore quitté l'Afrique, dit-on; le capitaine Franqui, dont on n'a pas oublié la vaillante conduite dans le Katanga, vient d'arriver au Congo avec mission de se rendre sur le Haut-Ouellé, et sa destination pourrait être modifiée si besoin était. Aux côtés de Ponthier et de Dhanis marchaient une trentaine d'officiers et sous-officiers, parmi lesquels les lieutenants Gillain, Vanbredael, Hanquet, Hambursin, Henry, etc... c'est-à-dire qu'en supposant exacte la nouvelle de la mort des deux chefs de l'expédition qui lutte contre Roumaliza, les Européens ne manquent pas pour commander les troupes indigènes et il n'y aurait pas lieu de prendre des dispositions immédiates pour la direction de la campagne [1].

D'après le *Times*, un télégramme est arrivé de Mozambique annonçant que M. H.-H. Johnston, commissaire général d'Angleterre dans l'Afrique centrale, a battu Makangila, le puissant chef arabe qui avait fait depuis longtemps, de la région du lac **Nyassa,** un grand centre de la traite des esclaves. Toutes les positions de Makangila ont été emportées. De nombreux esclaves ont été mis en liberté. Les Anglais ont eu 3 tués et 9 blessés.

M. S. Cuénot, secrétaire général de la Société de Géographie de Toulouse a publié dans le *Bulletin* de cette société une étude sur la **Do-**

[1] A la dernière heure, le courrier du Congo, arrivé le 27 janvier à Anvers, apporte de la zone arabe des nouvelles qui infirment, au moins implicitement, le triste bruit de la mort du baron Dhanis. Nous reviendrons prochainement sur ces nouvelles.

mination arabe dans l'Afrique centrale à laquelle nous empruntons ce qui suit : On a disserté longtemps sur la nature de l'action exercée par les Arabes sur les noirs. Des esprits peu scrupuleux ont voulu justifier, légitimer la conduite de ces chefs de bandes dont le prestige et les richesses ne sont que le produit du rapt et du brigandage... Des observateurs mieux qualifiés et moins engoués de systèmes préconçus, les Samuel Baker, les Speke, les Joubert, les Jacques, nombre de missionnaires, etc., qui considèrent les meurtriers et les voleurs, quelles que soient les latitudes, comme des malfaiteurs, ne se sont jamais mépris sur le caractère de leur œuvre de ruine et de mort. Et quand, dans ces derniers temps, tous les voyageurs de l'Afrique centrale se sont plu à reconnaître que d'immenses espaces, autrefois peuplés et prospères, étaient devenus, depuis peu, déserts et ruinés de fond en comble, il a bien fallu se rendre à l'évidence. Encore quelques années de cette civilisation là, et dans les vastes espaces qui s'étendent du Zambèze au Katanga, et de l'Abyssinie au Congo, il ne resterait plus un seul habitant noir. A l'aide des armes perfectionnées, les Arabes font aux nègres une chasse si effrénée, si impitoyable, que chaque année des pays de l'étendue de la France sont ruinés et privés de tous leurs habitants, mis à mort ou vendus comme esclaves. Si ce malheur irréparable paraît sur le point d'être prévenu, l'honneur en revient surtout aux Belges. Les colonisateurs du Congo, qui ont pris leur rôle au sérieux, n'ont pas tardé à s'apercevoir que le principal obstacle à la bonne administration de la colonie était la domination arabe. Ils ont reconnu qu'il n'y avait pas de transactions possibles dans un pays où il n'existe aucune sécurité, ni pour les personnes, ni pour les choses, ce qui était le cas pour les contrées soumises à cette influence. A chaque pas dans leur œuvre de paix, les Belges se heurtaient à l'œuvre de destruction et de mort des Arabes.

La cause anti-esclavagiste a perdu un de ses partisans les plus zélés et les plus persévérants, M. **Victor Schœlcher** qui, dès 1829, s'était voué à la cause de l'émancipation des noirs. Il avait étudié la question sur place, dans des voyages au Mexique, à Cuba, aux États-Unis, et, à son retour, avait publié des brochures sur l'abolition de l'esclavage; en 1840, il avait visité Haïti et les Antilles, et un peu plus tard, l'Égypte et la Turquie pour étudier le régime de la servitude en Orient. Pour ne rien ignorer de son sujet, il fit, en 1847, une excursion sur la côte occidentale d'Afrique et remonta le Sénégal jusqu'à trente lieues des cataractes. Lors de la révolution de 1848, entré comme sous-secrétaire d'État au Ministère de la marine, il fit, dès le lendemain de sa nomination, pro-

clamer le principe de l'émancipation des noirs dans les colonies françaises et institua la commission qui prépara les décrets du 27 avril 1848 y abolissant l'esclavage. A l'Assemblée nationale, il continua à défendre la cause des noirs. Avant sa mort, il a eu la satisfaction de voir la plaie de la traite, qui déshonore encore tant de colonies des nations civilisées, disparaître du **Sénégal,** où elle s'était perpétuée en cachette. Les esclaves assez heureux pour s'enfuir et pour gagner Saint-Louis, devaient, avant d'être libres, se soustraire trois mois aux recherches de leurs maîtres. Les missionnaires chrétiens s'ingéniaient à protéger les fugitifs. Mais ce n'était pas chose facile que de les cacher ; car les maîtres avaient le droit, dont ils usaient largement, de visiter les coins et les recoins des maison suspectes, d'ouvrir toutes les portes, de fouiller toutes les armoires. Ce n'était donc qu'avec des peines infinies, des combinaisons savantes, l'aide d'amis bienveillants, que les missionnaires parvenaient à dépister les propriétaires en fureur. Il y a quelques années, une loi, depuis longtemps réclamée par tous les hommes de bonne volonté, a changé tout cela. Il n'est plus besoin maintenant de cacher les fugitifs : tous ceux qui touchent le sol de Saint-Louis sont libres. Il leur suffit de se présenter devant les tribunaux, d'y décliner leurs noms et qualités et d'y recevoir la patente qui fait d'eux des citoyens libres. Il résulte de ce fait que l'**œuvre** dite des **Esclaves fugitifs,** accomplie par les missionnaires protestants français, a de lourdes charges à supporter, et qu'elle réclame le concours de tous les cœurs généreux. Nous ne saurions la recommander trop chaudement à nos lecteurs.

Dans la séance du 8 décembre de la Chambre des Communes, Sir C. Dilke a interrogé le gouvernement britannique au sujet de la vente des armes à feu et des spiritueux dans les territoires de la **Royal Niger Company** et du protectorat des rivières d'huile. Sir E. Grey a rappelé les stipulations de l'Acte de Bruxelles. L'importation de spiritueux n'est interdite que dans les pays où l'usage des boissons alcooliques n'existe pas déjà ; en conséquence, la Compagnie ne l'a prohibée que dans les pays mahométans, situés en amont du confluent de la Benoué. D'ailleurs, les droits d'importation sont plus élevés que le minimum prescrit par l'Acte de Bruxelles ; on les a élevés autant qu'il était possible de le faire, sans provoquer une contrebande trop active.